



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MORZINE-AVORIAZ
ARRETE MUNICIPAL

2018.186

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POSE DE BUNGALOWS
PAR LA CAISSE D'EPARGNE
Parking d'Atray - Morzine

Le Maire de la Commune de MORZINE-AVORIAZ,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2212.2,
Vu la demande en date du 22 août 2018 faite par le Caisse d'Epargne de Morzine,
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement afin de permettre à la Caisse d'Epargne – Agence de Morzine – de poser des bungalows sur le parking d'Atray, pendant toute la durée des travaux réalisés dans leur agence, rue du Bourg,

A R R E T E :

ARTICLE 1er :

Du mardi 11 septembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018 :

Le parking d'Atray sera fermé au public.

Conformément à l'accord de la copropriété d'Atray, 5 places sont conservées pour le bâtiment d'Atray.

ARTICLE 2 :

La signalisation rendue nécessaire par les dispositions précitées sera mise en place par la Caisse d'Epargne, ainsi que la remise en état du parking après enlèvement des bungalows.

En cas de stationnement de véhicule dans le secteur cité ci-dessus, des fourrières seront faites le cas échéant.

ARTICLE 3 :

Toutes infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux dispositions prévues par les lois & règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 :

La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montriond sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



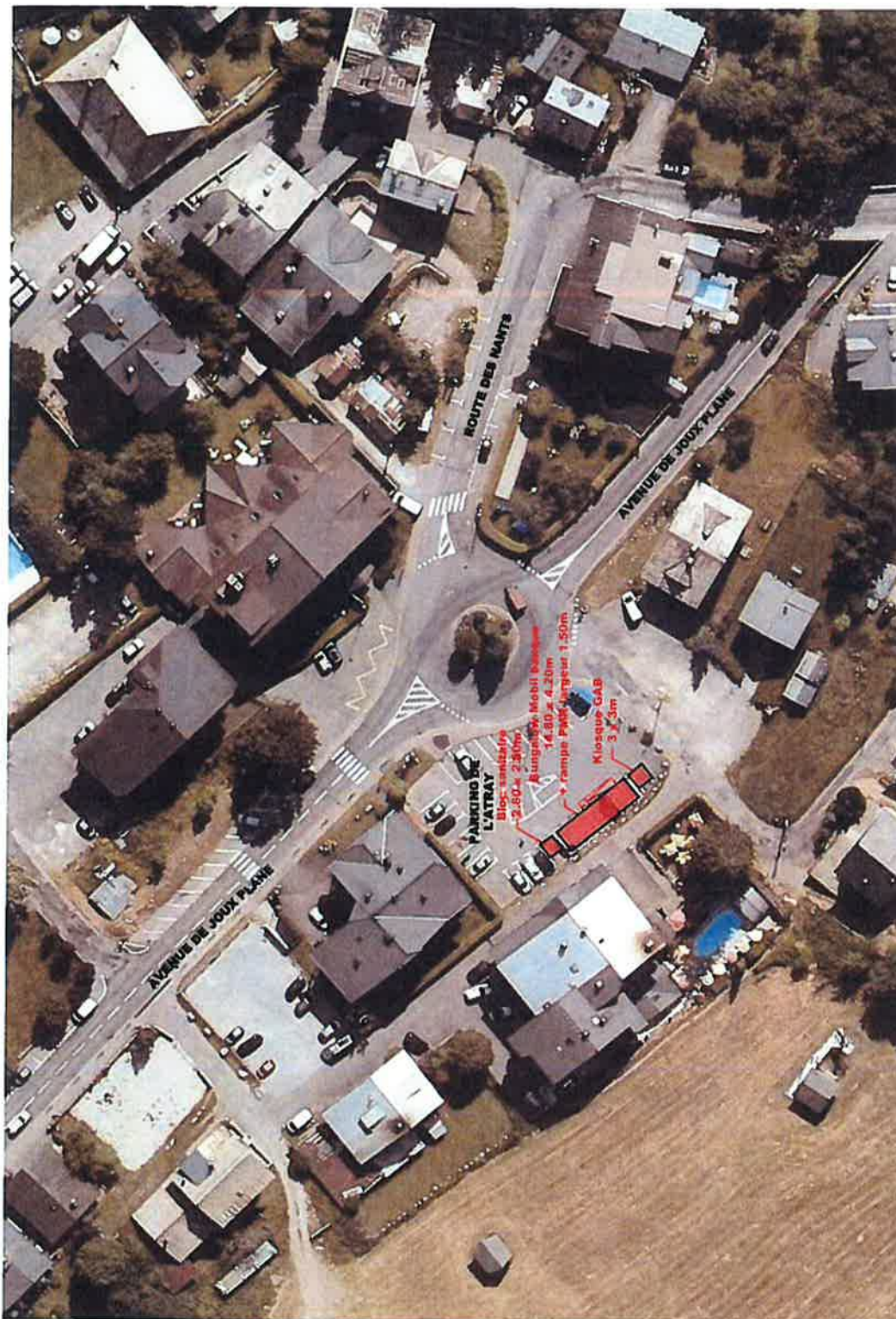
Fait à Morzine, le 22 août 2018

Gérard BERGER,

Maire de MORZINE-AVORIAZ

Evacuation
pour le 22/09/2018.

186
/



Date: 15-06-2018

CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES
CERA MORZINE

Implantation temporaire bungalow / mobil banque / Sanitaires

Principe d'implantation - 750e



2 Rue Pierre Dugelay
69250 Neuville sur Saône
Tel: 04 78 91 84 45 - Fax: 04 78 91 22 08
accueil@archipplus.org